

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 22 mars à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 16 mars dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT, Jérôme VALLIN, Jacqueline DOHET, Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sébastien PERRIOT, Alain MONNAERT, Adjoint(e)s au Maire, Georges DE SAUW, Daniel GOUBEL, Daniel CARLIER, Jean-Paul PRUVOST, Alain DAUBERCY, Edith BAUWENS, Maryline LEBRUN, Carole DEMAURY, Zora ZOUAOUI a donné procuration, jusqu'à son arrivée à 18 H 36, à Martine LAURENT, Françoise MORELLE, Emmanuel LEMOINE, Sylvie FAUVERGUE, Samir EL AABBAOUI, Didier HOLT, Jean-Claude SZYPULA parti à 20 H 20, Angéla BAUDUIN, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaient excusés :

Sandrine CHEVALIER a donné procuration à Sébastien PERRIOT.
Audrey ROBLIN a donné procuration à Alain DAUBERCY.
Bérengère DUBAR a donné procuration à Jean-Jacques VANWESEMAEL.
Sylvain COLIN a donné procuration à Christian MUSIAL.
Rémi MIQUET a donné procuration à Didier HOLT.
Karim MAMMOU a donné procuration à Angéla BAUDUIN.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Martine LAURENT, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

A l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2017.
- Prend connaissance des décisions du Maire prises du 30 novembre 2017 au 15 février 2018 en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2018 et du débat qui en découle.
- Prend acte de l'affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2017 répartie comme suit :
 - Action sociale solidarité : 231 000 €
 - Animations jeunesse et de quartier : 265 852 €
- Sollicite le fonds de concours fonctionnement piscine auprès de la CAHC pour les dépenses liées au transport des scolaires vers un équipement nautique, à hauteur de 5 185.97 €, au titre de l'exercice 2017.

A l'unanimité :

- Autorise le dépôt d'une demande de subvention, auprès du Département, au titre des Amendes de Police - programmation 2018, pour un projet de sécurisation de la voirie aux abords de l'École Marthe Lepape.
- Valide la dénomination de la nouvelle rue desservant le projet d'aménagement de 12 lots libres, rue Pressensé, comme suit : rue des Coquelicots.
- Valide l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin pour les travaux de réfection et d'enfouissement de réseaux rue Basly ; le coût total prévisionnel de l'opération s'élevant au total désormais à 1 026 054 € (hors part départementale), la part Ville passant de 394 122 € TTC à 525 996,53 € TTC hors subventions.
- Valide la reconduction de la participation de la ville à hauteur de 80 € par élève de CM2 qui participera au voyage de fin d'année scolaire en juin 2018, laquelle sera versée à chacune des associations de parents d'élèves des écoles Voltaire et Rostand.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 650 € à l'association « Cours Toujours » pour compenser une partie des frais engagés lors de la course Nature 2017.
- Valide le nouveau tableau des emplois.
- Refuse le déclassement des compteurs l'électricité existants et interdit leur élimination ainsi que leur remplacement par des compteurs communicants Linky.
- Prend connaissance de la liste des marchés supérieurs à 25 000 € HT, passés en 2017.

La séance est levée à 20 H 35

L'ensemble des délibérations et débats est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.